

## COMMUNE DE BEAUSSAULT.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018.

Le Maire ouvre la séance à 20h15. Deux conseillers sont absents, excusés : Agnès LEGRAND et Mickaël LEJEUNE. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné secrétaire de séance.

#### **1. Projet parc éolien.**

Sur invitation du Maire, deux représentants de la société ENERGIE TEAM présentent un projet d'implantation de six éoliennes qui se situeraient sur Beaussault et Flamets-Frétils : 4 machines sur Beaussault et 2 sur Flamets-Frétils. Cette installation est rendue possible dans le cadre d'un plan régional qui prévoit diverses zones de densification de l'éolien, l'objectif étant de rattraper le retard pris en France pour cette énergie renouvelable. Le contact s'est créé avec cette société qui réalisant actuellement l'extension du parc éolien sur Gaillfontaine cherche à élargir son implantation à proximité. Une zone respectant les nombreuses contraintes imposées a été ainsi repérée.

Il s'agirait de machines d'une hauteur entre 120 et 150m, d'une rotation de 19 tours/mn et d'une puissance de 2,35 mégawatt pouvant chacune alimenter 2000 à 2500 foyers. Leur durée de vie est évaluée à 25 ans.

Un tel projet se déroule en 5 étapes avant leur mise en exploitation : étude de faisabilité (3 à 6 mois), étude d'impact (18 mois), instruction du dossier avec enquête publique (12 mois), préparation du chantier (6 à 8 mois) et travaux de construction (8 mois), soit une durée totale de 4 à 5 ans.

Les retombées fiscales pour la commune s'élèvent à 6573 €/an/éolienne. Il est de plus prévu des mesures d'accompagnement en lien avec l'environnement et des économies d'énergie dont le montant est chiffré par les services instructeurs en fonction de l'impact de l'installation des éoliennes.

La société ENERGIE TEAM paie une redevance aux propriétaires et le cas échéant aux exploitants des terrains, redevance dont le montant reste du domaine privé. L'accord de tous, propriétaires et exploitants concernés, est indispensable.

Après le départ des deux représentants de la société ENERGIE TEAM, les membres du Conseil ont échangé sur le projet présenté. Annie BIOT concernée par ce projet à titre personnel n'a pas pris part aux débats ni au vote qui s'en est suivi.

Après délibération, le Conseil s'est prononcé à bulletin secret : 7 pour et 1 contre. Le lancement de l'étude de faisabilité est validé. Délibération n°1/2018.

#### **2. Questions diverses.**

- Local technique : un devis a été fourni par la Charpente seinoise pour un hangar de 218 m<sup>2</sup>, couvert en tôles fibro-éternit, avec bardage, 3 grandes portes et 1 petite porte. Montant estimé à 29 077€. Des devis seront demandés pour la partie maçonnerie. L'adduction d'eau et l'installation électrique seront assurés en interne. Une demande de permis de construire pourra ensuite être lancée.

- Salle des fêtes existante : un contrôle de l'installation gaz et du chauffage sera tout prochainement effectué pour garantir l'autorisation d'utilisation de la salle en respect des règles de sécurité. Confirmation de l'exécution de ce contrôle doit parvenir en préfecture avant le 18/02/2018.
- Très peu de haies ont été taillées après l'envoi de courriers aux personnes concernées. Une relance sera envoyée lorsque la météo sera plus propice. Mais il est rappelé que cette situation empêche l'entretien des chemins de randonnée.
- Un devis sera demandé au couvreur pour la mise en état de la toiture d'une des locations communales.
- L'église du village nécessite divers travaux d'entretien. Question à suivre.
- Des cailloux seront acquis pour l'entretien des chemins détériorés par les pluies.
- Illumination de la façade de l'église. Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement annuel de cette opération, de mi-décembre à fin janvier. L'installation des projecteurs sera sécurisée au cours de cette année.
- Le PETR du pays de Bray a doté la commune de 12 ampoules à led !
- Une opération plantation de 1000 plants d'arbres est prévue lundi 12 février à partir de 9h à Beaumont.
- Visite annuelle d'une location communale : samedi 10 février à 11h.
- Le Conseil émet un avis favorable à l'accueil d'une exposition ambulante proposée par le département sur le thème « portraits de clos-masures ». Période envisagée = fin avril.
- Une réunion avec le bureau d'études est prévue jeudi 25 janvier pour relancer le permis de construire de la « salle des fêtes ».
- A défaut d'acquérir une mini-pelle pour la réalisation de divers travaux récurrents, le Conseil se prononce en faveur de l'inscription d'une ligne budgétaire location de matériel.
- Le ruissellement des eaux de pluie route de Bernimont entraîne le glissement de graviers sur la chaussée. La réalisation de caniveaux en béton est envisagée aux traversées de l'eau sur la route.
- La commission cimetière s'est réunie récemment. Un logiciel de gestion sera prochainement opérationnel sous la houlette de M. MALLET. Une reprise des concessions abandonnée est en préparation. Prochaine réunion samedi 3 mars à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée le 24 janvier à 0h05 !

- :- :- :- :- :- :- :- :-

